

Décision n° 03-906
de l'Autorité de régulation des télécommunications
en date du 24 juillet 2003
portant désignation de son représentant
au Conseil d'administration de l'Agence nationale des fréquences

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L.97-1 et R.52-2-3,

Vu la décision n°00-1079 modifiée de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 11 octobre 2000 portant désignation de son représentant au Conseil d'administration de l'Agence nationale des fréquences ;

Après en avoir délibéré le 24 juillet 2003,

Décide :

Article 1 - Monsieur Jérôme ROUSSEAU, chef du service opérateurs et ressources, est désigné comme représentant de l'Autorité de régulation des télécommunications au Conseil d'Administration de l'Agence nationale des fréquences en remplacement de Monsieur Gilles CRESPIN.

Article 2 – La décision n°00-1079 du 11 octobre 2000 de l'Autorité de régulation des télécommunications est abrogée.

Article 3 – La présente décision sera notifiée à l'Agence nationale des fréquences.

Fait à Paris, le 24 juillet 2003

Le Président

Paul CHAMPSAUR